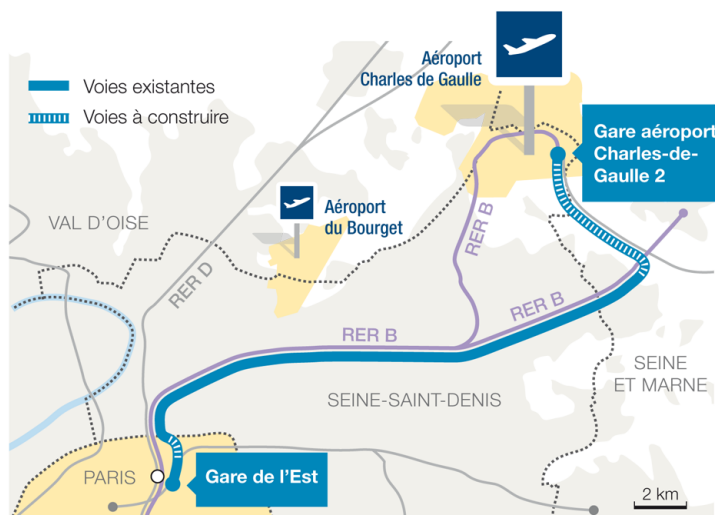


LE CDG EXPRESS VOIT LE BOUT DU TUNNEL

LE CDG EXPRESS VOIT LE BOUT DU TUNNEL



De nouveau sur les rails ! « Arlésienne » du transport francilien, la liaison rapide Charles-de-Gaulle Express est désormais annoncée pour fin 2023. Les travaux pourraient démarrer en 2017. L'ambition de cette nouvelle ligne : rallier l'aéroport de Roissy à la gare de l'Est en 20 minutes, avec un train au départ tous les quarts d'heure

« Il y a urgence ! Roissy-Charles-de-Gaulle est le deuxième aéroport d'Europe en nombre de passagers - 64 millions en 2014 - et pourtant la porte d'entrée sur la capitale n'est absolument pas à la hauteur des autres grands hubs européens », alerte Bertrand Jacquillat, qui milite pour le CDG Express au nom du Cercle des économistes. Nombre d'observateurs pointent du doigt un RER B déjà congestionné - 900.000 usagers quotidiens - et des autoroutes A1 et A3 saturées. Des défauts condamnés à s'aggraver : « D'ici à 2025, il devrait y avoir 12 à 14 millions de passagers supplémentaires entre Roissy et Paris. Sans porte d'accès directe sur la capitale, la thrombose étouffera notre développement », s'inquiète Edward Arkwright, directeur général adjoint finances et stratégie d'Aéroports de Paris (ADP). D'autant que la concurrence internationale bat son plein : « Aujourd'hui, les Asiatiques ont le choix entre 4 aéroports pour débiter leur voyage en Europe : Heathrow (Londres), Amsterdam, Francfort et Paris. » Des rivaux qui ont, depuis longtemps, adopté des lignes ferroviaires directes vers leur centre-ville (lire encadré).

UN HANDICAP INOÛI

Conscient de « ce handicap inouï », ADP a donc décidé de monter au front. « Augustin de Romanet en a fait une priorité de son mandat sitôt arrivé à la présidence [en 2012], là où ses prédécesseurs se montraient beaucoup moins impliqués, notamment financièrement », témoigne un connaisseur du projet. En juin 2014, la société s'associe ainsi avec SNCF Réseau - ex-RFF - pour créer une société d'études qui deviendra une filiale chargée de la construction de la ligne. Le deuxième coup

d'accélérateur est politique. Un amendement de la loi Macron adoptée en janvier autorise le gouvernement à légiférer par ordonnances sur le CDG Express. Ce qui pourrait être fait en juin. Une procédure rapide, utile pour retirer de la loi la mention d'un contrat de délégation de service public. Et de ce fait, confier sans attendre la réalisation de la ligne à la future filiale. Un coup de pouce politique qui ferait presque oublier vingt ans d'atermoiements.

Retrouvez la suite de l'article dans le dernier numéro du Magazine Grand Paris, disponible en kiosque ou par [abonnement](#).